



Economie Le groupe laitier basé à Villars-sur-Glâne, Crema, a subi une perte de 7,5 millions de francs en 2018. >> 12



La 5G à Estavayer sans mise à l'enquête

Broye. Les Staviacois ont appris récemment que la technologie de téléphonie mobile de 5^e génération avait débarqué sur leur territoire. Swisscom n'a pas eu besoin de mise à l'enquête. Explications. >> 18

RÉGIONS

11
LA LIBERTÉ
SAMEDI 1^{er} JUIN 2019

Du XVI^e au début du XVIII^e siècle, de nombreux procès de sorcellerie étaient liés à la production laitière **Ces sorciers accusés de «tirer le lait»**

« THIBAUD GUISSAN

Histoire » Catillon, la dernière victime des procès de sorcellerie dans le canton de Fribourg, a été condamnée au bûcher le 15 septembre 1731. Brûlée le jour même sur la colline du Guintzet, à Fribourg, Catherine Repond est notamment accusée d'ensorceler les vaches et d'apporter la malédiction dans les alpages, en particulier là où l'aumône lui est refusée.



«Les sorciers sont des boucs émissaires pour expliquer des éléments jugés surnaturels»

Lionel Dorthe

L'histoire de la Gruérienne n'est pas isolée. Du XVI^e au début du XVIII^e siècle, de nombreux procès de sorcellerie ont pour toile de fond la production laitière dans le canton. Dans ce cadre, plusieurs dizaines d'individus, hommes et femmes, sont accusés de «tirer le lait» autrement dit, de faire venir le lait des troupeaux voisins dans le pis de leurs propres vaches, par des formules magiques. Ce volet des procès de sorcellerie, jusqu'alors peu connu, est mis en lumière par une exposition des Archives de l'Etat de Fribourg, présentée dans le cadre du projet Lait2019, décliné dans une quinzaine de musées et institutions du canton.

Première en 1517

Le premier «tireur de lait» identifié dans le canton de Fribourg a été condamné au bûcher le 6 juin 1517. Sous pression du



Sous l'Ancien Régime, et en l'absence de connaissances scientifiques, la baisse de la production de lait était souvent expliquée par la magie. Les sorciers étaient alors des boucs émissaires pour expliquer l'inexplicable. Keystone/photo prétexte

juges, Cristan Born confesse notamment que le «mauvais esprit» lui aurait enseigné comment prendre le lait des vaches pour le donner à ses chèvres. Le prévenu, d'origine singinoise, ajoute qu'il se serait rendu avec un acolyte sur un alpage de la région du Gantrisch, d'où ils pouvaient faire perdre leur lait

aux vaches. «La production laitière est un pilier de l'économie du canton à cette époque. La traîquer via une magie enseignée par le diable est une accusation très lourde», rapporte Lionel Dorthe, responsable des fonds anciens aux Archives de l'Etat de Fribourg et spécialiste des procès de sorcellerie.

En Valais, des procès similaires sont liés au rendement des vignes, alors que dans le canton de Vaud, ce sont davantage les récoltes qui se trouvent au cœur de telles affaires judiciaires. «L'accusation de «tirer du lait» semble être une spécificité fribourgeoise», remarque Lionel Dorthe, qui relève que la

Gruyère et la Singine sont les deux régions du canton où les cas sont les plus fréquents.

Les forfaits des prétendus «tireurs de lait» sont détaillés dans les procès-verbaux des interrogatoires menés en prison. Si les affaires sont parfois d'abord instruites par les baillis, les procès ont lieu au Tribunal

de Fribourg, l'instance supérieure de l'Ancien Régime, l'équivalent à cette époque du Tribunal cantonal. «Les sorciers sont des boucs émissaires pour expliquer des éléments jugés surnaturels comme un enfant mort-né, une tempête de grêle ou une vache qui produit moins de lait d'une année à l'autre. En l'absence de connaissances scientifiques, il faut trouver un coupable pour préserver la paix des consciences et la sauvegarde de la foi», analyse Lionel Dorthe.

Les frères de Charmey

La jalousie est à l'origine de nombreux procès de sorcellerie liés à la production laitière. Illustration avec le jugement, en 1638, des frères Georges, Pierre, Antoine et François Rimy, de Charmey, accusés d'user de magie pour obtenir davantage de lait que leurs voisins. «Apparemment, ce sont des tout maillons qui dérangent», commente Lionel Dorthe.

Les quatre frères se défendent par une argumentation quasi-scientifique, mettant en avant la qualité de leur fourrage, ainsi que le choix et la sélection de leurs vaches. Les accusés se vantent de disposer des alpages les plus rentables du pays de Charmey, voire de tout le canton. Eleveurs confirmés, ils n'hésitent pas à miser sur des races bovines plus productives en lait, comme les schwyzer, ancêtres vraisemblables de la brune suisse, qu'ils vont acheter à Schwyz.

Par ailleurs, les Rimy se distinguent par des plaisanteries douteuses. A Noël, ils semblent avoir déposé un serpent et un crapaud sur l'autel d'une église. Mais, faute de preuves suffisantes et malgré de forts doutes et suspicion, les quatre frères finissent par être libérés mais seront contraints de payer les frais du procès. «Dans les affaires de sorcellerie, c'est toujours le cas lorsque l'accusé n'est pas condamné. L'intime conviction du juge demeure au-dessus de tout», explique Lionel Dorthe. >>

>> L'exposition *Magie noire dans le lait* est à voir aux Archives de l'Etat de Fribourg jusqu'au 31 janvier 2020, avec en parallèle une exposition consacrée au ravitaillement en lait durant la Première Guerre mondiale. Lundi de 13h30 à 17h, mardi à vendredi de 8h à 17h.

ENVIRON 350 PROCÈS DE SORCELLERIE SOUS LA LOUPE DES HISTORIENS

C'est un vaste projet qui a été lancé en 2016. Les historiens Lionel Dorthe et Rita Binz-Wohlhauser passent systématiquement en revue tous les procès de sorcellerie qui ont eu lieu à Fribourg entre la fin du XV^e siècle et le début du XVIII^e siècle. Objectif: proposer une édition scientifique des affaires jugées par le Tribunal de Fribourg, l'instance supérieure de l'Ancien Régime. «Le but est de proposer une vision d'ensemble, afin de connaître l'évolution des procédures et des moyens de torture», expose Lionel Dorthe. De 1493 à 1731, 350 personnes sont suspectées de sorcellerie et sont jugées à Fribourg.

Environ 80 d'entre elles (hommes, femmes et enfants) sont condamnées au bûcher du Guintzet, après avoir avoué, le plus souvent sous la torture, leurs forfaits et leur connivence avec le diable. «L'âge d'or des procès de sorcellerie est atteint dans la première moitié du XVII^e siècle, entre 1600 et 1650», analyse Lionel Dorthe, qui note que les procès de sorcellerie – un crime abominable à l'époque – mêlent influence de l'Eglise, croyances populaires et exercice d'une justice laïque. L'historien ajoute que les procès de sorcellerie sont révélateurs d'un pouvoir politique faible. Sur Vaud, près de 3000 personnes ont été

exécutées sous administration bernoise (1536-1798). «Les autorités qui ne sont pas pleinement souveraines ont tendance à abuser des procès de sorcellerie pour montrer qu'elles jouissent de la haute juridiction», relève Lionel Dorthe. Passés sous la loupe des historiens, les procès de sorcellerie fribourgeois seront publiés en ligne et feront l'objet d'un livre. Soutenu par le canton de Fribourg, le projet est financé par la Fondation des sources du droit de la Société suisse des juristes: une institution soutenant la recherche par l'édition de sources antérieures à 1798. TG

PUBLICITE

FÊTE DE LA MUSIQUE DU 3 AU 15 JUIN
BOURSE AUX VINYLES, CONCERTS ET SILENT PARTY
HORAIRES ET INFOS SUR WWW.AVRYCENTRE.CH



avrycentre
tout... pour tous!